

PRÉSENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

COMMUNE DE MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE

Cette note présente de manière brève et synthétique le CFU de la commune pour l'année 2025 (montants TTC).

FONCTIONNEMENT (montants TTC)

[BP 2025 : 428 151,09 €]

- Dépenses réalisées : 246 254,35 € (2024 : 281 064,06 €)
 - Recettes réalisées : 436 487,45 € (2024 : 449 624,96 €)
- ➔ **Résultat de clôture excédentaire : 190 233,10 €** (2024 : 168 560,90 €)

En 2024, le budget de la commune a généré **un excédent de fonctionnement de 190 233,10 €** (incluant le résultat reporté de 2024 de 103 560,90€) en raison de

- Dépenses prévues qui n'ont pas été réalisées, principalement :
 - virement à la section investissement prévu au BP2025 non exécuté (75 000€),
 - provisions concernant les charges à caractère général non utilisées (dépenses d'énergie, entretien des bâtiments publics et services extérieurs),
 - provisions concernant les charges de personnel.
- Recettes de fonctionnement légèrement supérieures aux prévisions :
 - avec une augmentation des dotations et participations de l'État de 12%
 - et malgré une baisse des recettes fiscales de 5%

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement ont été :

- les charges de gestion générale [011]: énergie, école, repas cantine collège, copieurs, fournitures diverses, transports, entretien bâtiments publics et voirie, frais d'actes et contentieux, assurance (43%)
- les charges de personnel [012] : titulaires, non titulaires, prestataires (27%)
- les charges de gestion courante [65-66-67]: service incendie, indemnités élus, cotisations, subvention AEP (20%)

Les recettes de fonctionnement ont été constituées principalement par :

- les dotations et participations [74] : État, Département, Région et Europe (39%),
- les revenus de la fiscalité locale [73] : Taxes Foncières (TFB, TFNB), Taxes d'Habitation, droits de mutation, fonds de péréquation (25%),
- les revenus des immeubles [75] (4,5%),
- les redevances services périscolaires : cantine, garderie [70] (2%)

L'excédent de fonctionnement est affecté dans le budget 2026 en recettes d'investissement (110 013,10 €) et en excédent de fonctionnement reporté (80 220,00 €).

INVESTISSEMENT (montants TTC)

[BP 2025 : 353 174,80€]

- Recettes réalisées : 297 052,03 € [2024 : 257 128,39 €]
- Dépenses réalisées : 168 573,08 € [2024 : 309 599,93 €]
Dont remboursement capital d'emprunt : 10 907,09 €

➔ **Résultat de clôture excédentaire : 128 478,95 €** [2024 déficit de - 52 471,54 €]

Le budget de la commune a enregistré sur cette période **un excédent d'investissement de 128 478,95 €** (incluant le résultat déficitaire reporté de 2024), en raison principalement de dépenses non exécutées pour des projets reportés (aire de jeux de Saint Roman, rénovation des temples), un projet en cours d'exécution (logement communal de l'école de Saint Roman) ou de provision pour travaux sur les bâtiments publics.

À l'opposé, les dépenses pour les travaux de voirie ont été supérieures aux prévisions en raison des dégâts causés par les événements climatiques.

Pour ces raisons, il a été décidé de ne pas verser le montant prévu depuis la section de fonctionnement.

En 2025, les principales dépenses d'investissement (hors intégration du déficit de 2024 et du remboursement des charges d'emprunts) ont été pour les travaux de :

- voirie (67%)
- réfection de la voie DFCI (15%)
- début de réhabilitation du logement de l'école (11%)
- entretien des bâtiments (7%)

Les principales recettes d'investissement proviennent de :

- fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et amendes de police (20%)
- différentes subventions pour les travaux réalisés

L'excédent d'investissement est reporté au budget 2026.

ENSEMBLE (montants TTC)

- Recettes réalisées: 733 539,48 € [2024 : 706 753,35 €]
 - Dépenses réalisées : 414 827,43 € [2024 : 590 663,99 €]
- ➔ **Résultat de clôture excédentaire: 318 712,05 €** [2024 : 116 089,36 €]

- Restes à réaliser dépenses: 51 513,00 €

➔ **Excédent de financement total** : 267 199,05 € [2024 : 213 705,16 €]

- Capacité d'autofinancement Brute : 86 722,20 € [2024 : 44 041 €]
(Recettes Fct - Résultat Fct Reporté – Dépenses Fct + charges Amortissements)
- Capacité d'autofinancement Nette : 75 815,11 € [2024 : 29 162 €]
(CAF Brute – remboursement capital emprunt)
- Capital Emprunts restants dus: 100 267,43 € (capacité de désendettement 1,16 an)

PRÉSENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

AEP DE MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE

Cette note présente de manière brève et synthétique le CFU de l'AEP pour l'année 2025 (montants HT).

FONCTIONNEMENT (montants HT)

[BP 2025 : 101 431,00 €]

- Dépenses réalisées : 97 500,74 € [2024 : 108 070,75 €]
- Recettes réalisées : 93 968,18 € [2024 : 114 450,55 €]

→ **Résultat de clôture déficitaire : - 3 532,56€** [2024 : + 6 379,80 €]

En 2025, le budget de l'AEP a généré **un déficit de fonctionnement de 3 532,56 €** (incluant le résultat reporté de 2024) - comparé à un excédent de 6 379,80 € en 2024 - en raison de recettes sur la vente d'eau et sur les prestations de service inférieures aux prévisions.

Les principales dépenses de fonctionnement ont été, hors les charges d'amortissement des actifs de la commune (56%) :

- les charges de gestion générales [011]: énergie, eau, fournitures, entretien et réparations des réseaux (24%),
- les charges de personnel [012] : agents communaux et prestataires (9%)
- les redevances [014] : agence de l'eau, modernisation (6%)

Les recettes de fonctionnement ont été principalement issues de la vente d'eau aux abonnés, de la location de compteurs et des redevances pollution et assainissement (67%).

Le déficit de fonctionnement est affecté en dépenses de fonctionnement en 2026. *Une subvention vers le budget de l'AEP sera prévue au BP 2026 de la commune.*

INVESTISSEMENT (montants HT)

[BP 2025 : 145 287,60 €]

- Recettes réalisées: 114 540,39 € [2024 : 80 420,10 €]
- Dépenses réalisées : 59 159,16 € [2024 : 50 525,21 €]

Dont

Dépenses d'équipement : 21 433,80 € [2024 : 9 800,00 €]

Remboursement capital d'emprunts: 16 733,12 € [2024 : 15 120,17 €]

➔ **Résultat de clôture excédentaire** : 55 381,23 € [2024 : 29 894,89 €]

Le budget de l'AEP a enregistré sur cette période **un excédent en investissement de 55 381,23 €**, en raison du report des travaux de la DECI, et de travaux pour le déploiement de la télégestion pas encore facturés par le SDEE alors qu'ils sont terminés.

Les dépenses d'équipement (36%), les subventions aux différentes agences de l'eau (35%) et la charge de l'emprunt (28%) ont constitué les principales dépenses d'investissement.

Les amortissements des actifs du réseau AEP ont représenté 48% des recettes d'investissement.

L'excédent d'investissement est affecté en excédent d'investissement reporté en 2026.

ENSEMBLE (montants HT)

- Recettes réalisées: 208 508,57 € [2024 : 194 870,65 €]
- Dépenses réalisées : 156 659,90 € [2024 : 158 595,96 €]

➔ **Résultat de clôture excédentaire** : **51 848,67 €** [2024 : 36 274,69 €]

- Restes à réaliser dépenses: 28 145,79 €

➔ **Excédent de financement total** : **23 702,88 €** [2024 : 9 959,63 €]

- Capacité d'autofinancement Brute : 44 887,64 €
(Recettes Fct - Résultat Fct Reporté – Dépenses Fct + charges d'Amortissements)

- Capacité d'autofinancement Nette : 28 154,52 €
(CAF Brute – remboursement capital emprunt)

- Emprunts restants dus : 127 042,10 € *(capacité de désendettement 2,83 ans)*

PRÉSENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

VILLAGE DE VACANCES DE MOISSAC VALLÉE FRANÇAISE

Cette note présente de manière brève et synthétique le CFU du Village de Vacances pour l'année 2025 (montants HT).

FONCTIONNEMENT (montants HT)

[BP 2025 : 37 610,00 €]

- Dépenses réalisées : 4 233,03 € [2024 : 8 334,54 €]
- Recettes réalisées : 35 136,21 € [2024 : 35 775,27 €]

➔ **Résultat de clôture excédentaire en fonctionnement** : 30 903,18 € [2024 : 24 440,73 €]

En 2025, le budget du Village de Vacances a généré **un excédent de fonctionnement de 30 903,18€** (incluant le résultat reporté de 2024) en raison de provisions non utilisées pour des dépenses d'entretien et du non-versement à la section d'investissement du montant prévu au BP 2025.

Les prestations de service pour l'entretien et la réparation des bâtiments du village de vacances ont constitué 65% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement ont été constituées pratiquement uniquement par le loyer payé par le délégataire (95%).

L'excédent de fonctionnement est affecté au **Budget Prévisionnel 2026** en recettes d'investissement (17 903,18€) et en excédent de fonctionnement reporté (13 000,00€).

INVESTISSEMENT (montants HT)

[BP 2025 : 154 530,10 €]

- Recettes réalisées : 90 602,43 € [2024 : 45 075,18 €]
- Dépenses réalisées : 33 058,98 € [2024 : 53 182,79 €]

Dont

Aménagement et Rénovation du village de vacances : 14 516,72 €

Remboursement capital d'emprunts : 9 984,65 €

➔ **Résultat de clôture excédentaire** : 57 543,45 € [2024 : - 8 107,61 €]

Le budget du Village de Vacances a enregistré sur cette même période **un excédent en investissement de 57 543,45 €** (incluant le résultat reporté de 2024), en raison du report du projet de rénovation de la piscine pour l'intégrer dans le projet global de rénovation du village de vacances - qui aura lieu en 2026 – et du versement en avance d'une partie de la subvention pour les travaux de rénovation. Pour cette raison, il a été décidé de ne pas verser en 2025 à la section d'investissement le montant prévu depuis la section de fonctionnement.

La charge de l'emprunt (30%), les dépenses pour le lancement du projet de rénovation du village de vacances (30%) et les travaux d'aménagement (14%) ont constitué les principales dépenses d'investissement.

Le report de l'excédent de fonctionnement 2024 a représenté 30% des recettes d'investissement. L'avance versée par les services de l'état sur la subvention DETR - dotation d'équipement des territoires ruraux - pour les travaux de rénovation du village de vacances (70%) a complété les recettes d'investissement.

L'excédent d'investissement est affecté au **Budget Prévisionnel 2026** en excédent d'investissement reporté.

ENSEMBLE (montants HT)

- Recettes réalisées: 125 738,64 € [2024 : 80 850,48 €]
- Dépenses réalisées : 37 292,01 € [2024 : 61 517,33 €]
- ➔ **Résultat de clôture excédentaire**: 88 446,63 € [2024 : 19 333,15 €]
- Restes à réaliser recettes: 27 315,61 €
- ➔ **Excédent de financement total** : 115 762,24 € [2024 : -21 804,28 €]
- Capacité d'autofinancement Brute : 30 903,21 € [2024 : 27 441 €]
(Recettes Fct - Résultat Fct Reporté – Dépenses Fct + charges Amortissements)
- Capacité d'autofinancement Nette : 20 918,56 € [2024 : 16 262 €]
(CAF Brute – remboursement capital emprunt)
- Capital Emprunts restants dus: 68 854,65 € (capacité de désendettement 2,23 ans)